

RÈGLEMENT DE LA COURSE

→ Les cadets et juniors devront courir la course n°5 du
→ Les courses 1 et 4 (Poussins et Éveil athlétique) ne sont

1 / ORGANISATION

La **Marche / Santé** se déroulera le **samedi 13 octobre 2018** à partir de 14 h 30.

Les **18^{èmes} Foulées de La Rouge Flamande** se dérouleront le **dimanche 14 octobre 2018**, organisé par l'association La Rouge Flamande, je cours à Bergues avec le concours de la municipalité de Bergues, et l'aide de **l'association du Challenge Dunes De Flandre**, ainsi que de nombreux bénévoles.

2 / ÉPREUVES

Les Foulées de La Rouge Flamande regroupent **une Marche/Santé** le samedi 13 octobre 2018 et **6 courses** le dimanche 14 octobre 2014 à partir de 9 h 25.

- **9 h 25 / Course ①** : Poussins / 1400 m / Gratuit
- **9 h 30 / Course ②** : Benjamins / 2850 m / Gratuit
- **9 h 30 / Course ③** : Minimes / 2850 m / Gratuit
- **9 h 50 / Course ④** : Éveil athlétique / 950 m / Gratuit
- **10 h / Course du Beffroi ⑤** : 5 650 m / 6 € / 7 € le samedi
- **10 h / Course ⑥ La Rouge Flamande** : 11 300 m / tarif 7 € / 8 € le samedi

L'épreuve de 950 m proposée aux éveils est une initiation sans chronométrage ni classement à l'arrivée. Pas de podium.

3 / LICENCE OU CERTIFICAT MÉDICAL

Conformément aux dispositions des articles R. 331-6 à R. 331-17 du code du sport et R. 411-29 à R. 411-31 du Code de la route, ainsi que la réglementation hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire de documents** par les participants à l'organisateur : **voir "Document obligatoire" sur le bulletin d'inscription.**

Les participants étrangers, y compris ceux engagés par un agent sportif d'Athlétisme, sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.

L'organisateur, en possession d'un justificatif d'aptitude valide, décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant.

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

4 / INSCRIPTION

Les inscriptions sont ouvertes par internet, avec paiement sécurisé en euros (€) jusqu'au vendredi minuit avant le week-end de la course. Dès l'inscription effectuée le participant reçoit un E-mail de confirmation, de son inscription et du montant de la transaction. Le certificat médical ou la licence (suivant article 3) devront être présentés uniquement au retrait du dossard le samedi ou le dimanche matin de l'épreuve.

A : Par inscription à la salle Looten le samedi 13 octobre 2018 de 10 h à 17 h (majorée de 1 €) ;

B : Par téléchargement du bulletin d'inscription (voir site internet www.larougeflamande.fr) accompagné de la photocopie du certificat médical ou de la licence respectant l'article 3 ci-dessus ainsi que le règlement par chèque à l'ordre de La Rouge Flamande, je cours à Bergues, le tout à envoyer par courrier postal **avant le 11 octobre 2018** au 27 rue de Lavéra 59430 Saint-Pol-sur-Mer.

ATTENTION : pas d'inscription le dimanche 14 octobre 2018.

Pour les inscriptions par courrier : **la signature du bulletin est obligatoire** (ou de son représentant légal pour les mineurs) pour pouvoir prendre part à la Course. Toute falsification du bulletin entraînera le déclassement de la course et la non-possibilité de réclamer une récompense.

5 / RÉTRACTATION

En raison des frais engendrés par toute annulation (frais bancaires et postaux), Il n'y aura pas de remboursement en cas de forfait, l'organisation proposera le report de l'inscription l'année suivante sur présentation d'un certificat médical justifiant l'absence, pour toute demande d'annulation faite au minimum 6 jours avant l'épreuve.

6 / RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards se fera dans la salle Looten, le samedi de 10 h à 17 h et le dimanche matin au minimum 30 minutes avant le départ de votre épreuve.

Il vous faudra présenter la Licence ou la copie du certificat médical (voir article 3) ainsi qu'une pièce d'identité ou des copies (pour les dossards d'une équipe à récupérer).

Cession de dossard : Sauf demande faite auprès de l'organisation, aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

7 / JURY

La compétition se déroule suivant les règles sportives de la FFA.

Le jury est composé d'officiels FFA, sous l'autorité d'un juge arbitre officiel désigné par la FFA.

Tout accompagnement (personne sans dossard) entraînera la disqualification du concurrent

Les officiels sont habilités à disqualifier tout concurrent qui se conduira de manière antisportive.

8 / CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage sera effectué grâce à une puce attachée à la chaussure. Tous les inscrits aux courses se verront remettre une puce qu'ils devront mettre à leur chaussure et qui pourra servir de contrôle de régularité de course à divers points du parcours.

Cette puce devra être restituée à l'organisation, même en cas d'abandon ou de non-présence le jour de la Course sous peine de facturation de la valeur de remplacement de la puce (5 euros).

9 / PARCOURS

Les poussettes, bicyclettes, engins à roulettes et les animaux sont formellement interdits sur le parcours. Seuls les vélos et les motos de l'organisation, ainsi que les véhicules de gendarmerie, de secours et la voiture-balai sont autorisés à circuler sur le parcours. Des commissaires de course seront placés sur le parcours afin d'éviter toute tricherie.

Deux ravitaillements sont prévus sur le parcours plus un à l'arrivée. Ils sont mis en place par l'organisation et strictement réservé aux concurrents.

10 / ASSURANCES

À l'occasion de cette course, les organisateurs contractent une assurance responsabilité civile.

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MACIF agence de Saint-Pol-sur-Mer.

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

11 / LES SECOURS

L'assistance médicale est confiée par contrat à une association de secouristes. Un dispositif de secours est mis en place pour pouvoir intervenir au plus vite à tous points du parcours, grâce au PC course placé près de l'arrivée.

Les secouristes avec le médecin présent pourront déclarer hors course un coureur pour des raisons médicales et de sécurité.

Beffroi pour être classés au challenge Dunes de Flandre 2018.
pas compétitives, « il n'y a pas de classement », mais le certificat médical est obligatoire.

→ Tout concurrent ne peut participer qu'à une seule course et dans sa catégorie

En cas d'accident d'une personne, tout concurrent est tenu à porter assistance ou de prévenir au plus vite l'organisation (signaleurs, ou poste de secours sur le parcours)

12 / CLASSEMENT / RÉCOMPENSES

Les classements seront affichés sur le site d'arrivée et sur le site de l'organisation : www.larougeflamande.fr

Récompenses au scratch et par catégories. (tableau sur le site www.larougeflamande.fr)
 Nombreux lots de valeur à gagner à 12 h 30. Présence obligatoire pour retirer le lot (voir liste sur le site).

Chaque concurrent ayant franchi la ligne d'arrivée recevra un souvenir.

Pour les classements par catégorie pas de cumul de récompenses.

13 / PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet (ex : gels), hors des lieux prévus à cet effet (zones de ravitaillement) entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

14 / ANNULATION / NEUTRALISATION

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique, de

problèmes sanitaires ou de toutes autres circonstances, notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de neutraliser une ou plusieurs épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

15 / HANDISPORT / MARCHÉ

→ Pour des raisons de sécurité, les fauteuils ne sont pas autorisés sur le parcours. **Seules les joelettes** en nombre limité et avec accord de l'organisateur seront autorisées à participer sur la course de BEFFROI (5 650 m) avec départ décalé. Une demande par courrier est à adresser à l'organisateur 1 mois avant la date de la manifestation.

→ Un **parcours Marche/Santé** ouvert à tous autour des remparts de Bergues aura lieu le samedi 13 octobre 2018 à partir de 14 h 30. Assurance : voir chapitre 10.

16 / DROIT D'IMAGE

Tout coureur participant accepte le règlement de cette épreuve et autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet évènement, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.

17 / CNIL

Conformément aux dispositions de la Loi "Informatique et Liberté" n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse. Idem pour la non-publication de vos résultats sur notre site (mail de l'organisation) et celui de la FFA (mail : cil@athle.fr)

18 / ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription à l'une des épreuves des Foulées de La Rouge Flamande vaut l'acceptation sans réserve du règlement ci-dessus dans sa totalité.

